



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



LE NOUVEAU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

MISE EN PLACE DU NOUVEAU LYCÉE DANS L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Cette transformation est mise en œuvre à chaque niveau de décision selon un principe de subsidiarité respectant les périmètres de pilotage et l'autonomie des établissements :

- **le niveau national donne un cadrage garant de l'équité entre tous les élèves** quels que soient les contextes de leur parcours.
- **le niveau académique définit dans ce cadre une stratégie adaptée à la diversité des territoires**, en particulier s'agissant de l'offre de formation, et des moyens et s ressources humaines correspondants.
- **l'établissement scolaire décide de l'organisation des enseignements** conformément à la réglementation en vigueur, à son projet et aux diverses ressources dont il dispose.

A. Une méthode fondée sur la concertation à toutes les échelles du territoire

➤ Au niveau académique :

Mise en place dès juillet 2018 d'un comité de pilotage auprès de la rectrice afin de définir les grandes orientations, la méthodologie et le planning de mise en œuvre de la réforme tout au long de l'année 2018-2019. Ce comité, composé des inspecteurs d'académie, d'inspecteurs pédagogiques, de la chef du service d'information et d'orientation, de la Déléguée Académique aux Enseignements Techniques, de la Division de l'organisation scolaire et de chefs d'établissement, est réuni régulièrement pour faire le point sur l'avancée du déploiement de la réforme et partager les enjeux aux différents niveaux (académie, bassins de formation, établissements).

➤ Au niveau départemental :

Au mois de septembre 2018 puis au mois de mars 2019, le comité de pilotage a réuni les chefs d'établissement dans chacun des 4 départements afin :

- d'explicitier la réforme et d'assurer un partage des informations ;
- de proposer un échange sur les problématiques rencontrées au sein des établissements et d'apporter des réponses.

➤ Au niveau des bassins d'éducation et de formation :

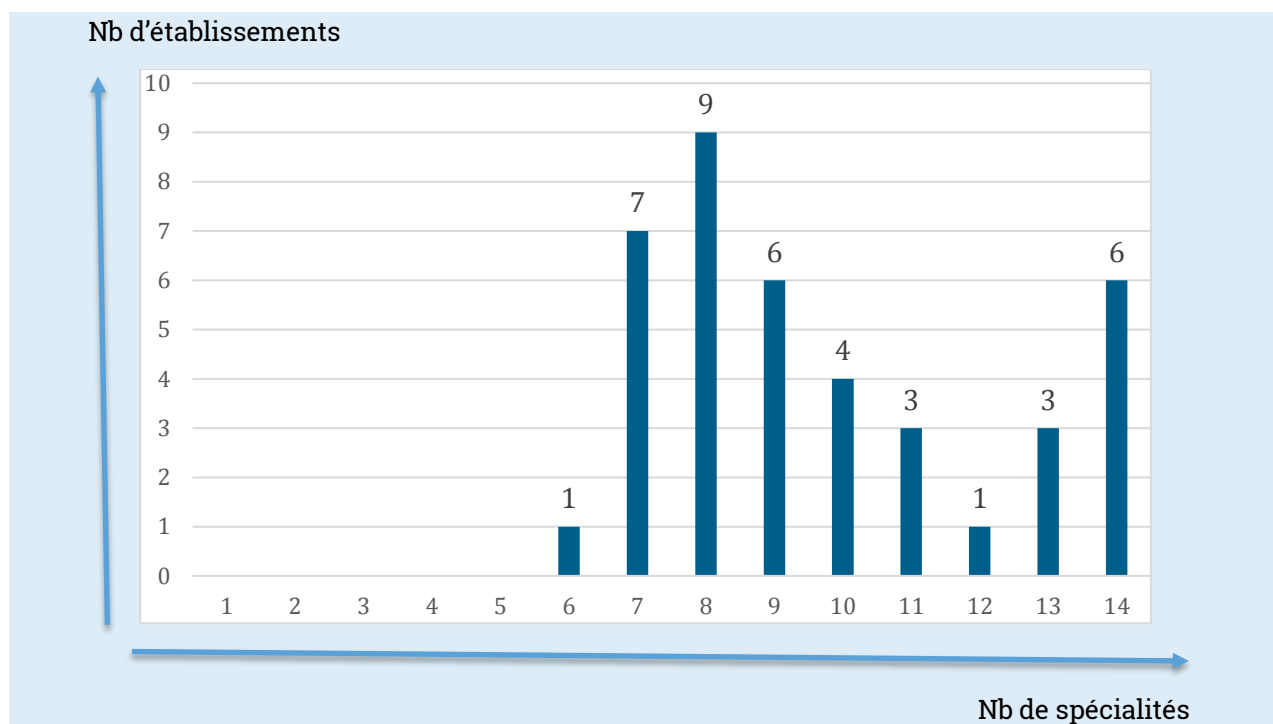
Pour permettre la constitution d'une carte des enseignements de spécialités et des enseignements optionnels qui prend en compte l'offre proposée aux familles dans des périmètres raisonnables, l'ensemble des établissements a été réuni par bassins de formations entre les mois d'octobre et novembre 2018.

B. Une offre académique diversifiée et équilibrée

Pour élaborer l'offre de formation des lycées, 5 grands principes ont été retenus :

- ➔ Veiller à l'équilibre territorial en tenant compte des spécificités académiques ;
- ➔ Garantir une offre d'enseignements de spécialité riche et diversifiée ;
- ➔ Soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés ;
- ➔ Privilégier les complémentarités entre établissements et la logique de réseau ;
- ➔ S'appuyer sur le partenariat enseignement scolaire / enseignement supérieur pour construire le parcours de l'élève ;
- ➔ Sauf contexte spécifique et conformément aux orientations du ministre, les enseignements de spécialité les plus classiques (dont les combinaisons représentent une architecture en cohérence avec l'enseignement supérieur) seront proposés aux élèves dans notre académie (cf. graphique ci-après).

1. Répartition de l'offre d'enseignements de spécialité pour les 40 lycées publics qui proposaient les 3 séries :



➤ Cet histogramme montre plusieurs choses :

- ➔ **92,50 %** des établissements publics proposeront les 7 spécialités les plus courantes ;
- ➔ **97,50%** des établissements publics proposeront au moins 7 spécialités parmi les 12 enseignements de spécialité génériques (déclinés en 19 dans l'académie avec 4 enseignements de Langue, littérature et culture étrangère (LLCE anglais, LLCE allemand, LLCE espagnol et LLCE italien) et 6 en arts (arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique et théâtre) ;
- ➔ À la rentrée scolaire 2019, seul 1 lycée offrira moins de 7 enseignements de spécialité ;
- ➔ L'académie de NANCY-METZ est donc dans la moyenne nationale.

➤ Conjointement, il est intéressant de constater :

- ➔ Qu'à la rentrée scolaire 2018, **16 lycées** n'offraient pas les 3 séries de la voie générale ;
- ➔ Qu'à la rentrée scolaire 2019, seuls **7 lycées** offriront moins de 7 enseignements de spécialité ;
- ➔ Cette comparaison tend à montrer que notre offre de formation s'enrichit ;
- ➔ Avoir à l'esprit qu'il s'agit là d'une première étape dans la mise en place de l'offre de formation du nouveau lycée : à moyen terme, nous serons conduits à ajuster notre carte car elle est évolutive. L'horizon du nouveau lycée dépasse la rentrée scolaire 2019 mais aussi, et à moyen terme, la rentrée scolaire 2020 c'est-à-dire la « génération bac 2021 » : la réforme porte ses effets dans la durée.

➤ Une particularité de l'académie :

L'académie de Nancy-Metz avait également la particularité d'avoir 14 établissements (sur 54) à forte coloration scientifique et technologique qui ne proposaient pas les trois séries d'enseignement général. Parmi ces derniers :

- ➔ 14,29 % des établissements publics proposeront les 7 spécialités les plus courantes ;
- ➔ Et 57,14 % des établissements publics proposeront au moins 7 spécialités parmi les 12 ;
- ➔ À la rentrée scolaire 2019, seuls 6 lycées offriront moins de 7 enseignements de spécialité ;

➤ Concernant les spécialités plus spécifiques (sur un total de 54 lycées)

- ➔ 19 enseignements de spécialité artistiques seront proposés dans 14 lycées
- ➔ 15 lycées proposeront numérique et sciences informatiques ;
- ➔ 22 offriront quant à eux sciences de l'ingénieur ;
- ➔ 5 lycées permettront que l'enseignement de spécialité langues et cultures de l'antiquité soit pris comme enseignement de spécialité.

➤ Concernant les LCA

On a assuré l'implantation de l'enseignement de spécialité dans chaque grand secteur géographique de l'académie. L'offre d'enseignement optionnel est d'ailleurs maintenue et sera présente dans 30 lycées.

➤ Concernant la spécialité Arts :

- ➔ Arts plastiques : 7 implantations
- ➔ Théâtre : 4 implantations
- ➔ Cinéma -audiovisuel : 2 implantations
- ➔ Histoire des arts : 1 implantation
- ➔ Musique : 4 implantations
- ➔ Danse : 1 implantation

2. Répartition de l'offre d'enseignement dans les 22 lycées privés :

- ➔ 12 proposent 7 enseignements de spécialité, soit 54.55%
- ➔ 10 proposent moins de 7, soit 45,45%

➤ Parmi les spécialités proposées :

- ➔ Numérique et Sciences Informatiques : 4 implantations
- ➔ LCA : 3 implantations
- ➔ Arts : 8 implantations (dont convention inter-établissements)
- ➔ Sciences de l'ingénieur : 3 implantations

C. Un dispositif d'information et d'accompagnement renforcés pour tous les publics

- **Ressources nationales disponibles sur le [site du ministère](#) et sur [Eduscol](#)**
- **À l'égard des familles et des élèves** : mise à disposition d'informations actualisées et territorialisées pour accompagner la mise en place de la rentrée scolaire 2019 : [page d'information dédiée sur le site académique](#) et site [Horizons2021](#) de l'ONISEP.